

# Expression et connaissance du monde (français et histoire-géographie) pour les classes préparatoires au brevet professionnel

# Les objectifs

- poursuivre l'acquisition d'une **culture générale** essentielle au futur citoyen et à l'insertion professionnelle et sociale ;
- consolider la **maîtrise de la langue** écrite et orale en s'appuyant sur la lecture et la production de discours variés ;
- 2 • approfondir la maîtrise des langages par l'analyse et la production de **différents supports** ;
- comprendre la **diversité des sociétés humaines** dans l'espace et dans le temps au travers, notamment, des œuvres et des documents par lesquels elles s'expriment ;
- développer l'exercice du **raisonnement** et de l'**esprit critique** pour se construire une vision dynamique et distanciée du monde, fondement nécessaire d'une citoyenneté active.



L'enseignement du **français** dans les classes préparatoires au brevet professionnel, diplôme de niveau IV, poursuit l'acquisition des quatre compétences suivantes, qui sont visées par l'enseignement du français dans la voie professionnelle :

3

- entrer dans l'échange **oral** : écouter, réagir, s'exprimer ;
- entrer dans l'échange **écrit** : lire, analyser, écrire ;
- devenir un **lecteur** compétent et critique ;
- confronter des **savoirs** et des **valeurs** pour construire son identité culturelle.



L'enseignement de **l'histoire et de la géographie** en BP concourt à :

4

- renforcer les capacités d'**analyse** et de **synthèse** de différents supports lus ou construits, contextualisés et interprétés.
- développer, en collaboration avec les autres disciplines, des capacités **d'expression orale et écrite** ainsi que des aptitudes plus générales à gérer son temps et à **organiser son travail**.
- consolider les **grands repères historiques et spatiaux** indispensables à la compréhension des sujets étudiés ;
- mobiliser des **connaissances** et des **notions** essentielles d'histoire et de géographie permettant de donner du monde actuel une vision globale et distanciée.



## Un programme pour guider les enseignements

En **Français** : l'enseignement doit s'appuyer sur la lecture de **deux ouvrages** par année, en lien avec les **trois questions** du programme, empruntés à des genres choisis par les formateurs (roman, essai, pièce de théâtre...), et un **groupement de textes** et documents.

En **Histoire-Géographie**, l'approche des différents langages de ces disciplines se trouve désormais portée de la même manière par des **entrées thématiques et problématiques** au nombre limité, et qui évitent aux candidats de découvrir la question sur laquelle il leur est demandé de réfléchir au moment de l'examen.



# La forme de l'examen

La rénovation de l'examen s'inscrit dans la continuité de ce programme. Le texte officiel en précise les formes, contenus et exigences, dans le cadre de **deux fois 1h30** que l'on peut ici rappeler :

7



# Première partie : français

- ➊ Analyse et interprétation (durée : 30 minutes)
  - Support : un corpus de documents textuels et/ou iconographiques.
  - À partir d'un bref questionnaire (3 ou 4 questions), le candidat rend compte de sa compréhension des documents proposés.

8

- ➋ Expression écrite (durée : 1 heure)
  - Rédaction d'un écrit argumentatif d'une trentaine de lignes au moins.
  - Le candidat répond de façon argumentée à une question qui le conduit à tirer parti de l'ensemble du corpus ainsi que des lectures effectuées dans l'année et de la réflexion qu'elles ont nourrie.





# Deuxième partie : histoire- géographie

- Analyse d'une situation en histoire ou en géographie (durée : 1 h 30)
- Support : un dossier de trois ou quatre documents.
- 9 • À partir d'un questionnaire et en prenant appui sur ses connaissances, le candidat rend compte de sa compréhension des documents et de la situation proposée. Les questions appellent des réponses de formes différentes (réponse rédigée, construction cartographique, schéma, tableau...).



# Quelques recommandations

- Les deux enseignements sont **complémentaires et distincts**, il convient donc de traiter à égalité les deux programmes.
- L'écrit de Français comme les questionnaires de Français et d'Histoire-Géographie prennent en compte les **connaissances** acquises durant la formation.
- L'analyse de **l'image** (dessin, peinture, photographie...) peut être présente, tant dans les documents de la partie Français que dans la partie Histoire-Géographie.

Au regard de la forme précédente de l'examen, il s'agit donc d'une moins grande circulation dans une masse de documents, mais d'un **approfondissement** de ceux qui sont soumis à l'étude, et d'un **enrichissement des analyses** favorisé par les **connaissances acquises**.